



BULLETIN MUNICIPAL

Cher tous,

Je remercie chaleureusement les électeurs et les conseillers municipaux de la confiance qu'ils m'ont accordée lors des dernières élections municipales, j'en suis très honoré.

Avec l'équipe municipale, nous aurons à cœur de travailler pour tous les urvalais.

Ces quelques mots sont aussi pour moi l'occasion de remercier et rendre hommage à Roland Kupcic pour sa disponibilité et son travail en faveur d'Urval et des urvalais depuis 19 ans.

A l'issue de trois mandats, il nous transmet les rênes d'une belle commune jouissant d'une situation économique très saine.

Les très nombreuses personnes qui ont fait partie des équipes municipales et les habitants d'Urval ont pu en de nombreuses occasions apprécier son implication pour résoudre les problèmes et améliorer la vie au sein de notre village. En leurs noms aussi, je me permets de le remercier.

Nous venons de passer une période difficile.

Difficile car les élections municipales peuvent créer quelques tensions. Elles disparaissent avec le temps car nous avons tous à cœur de continuer à être les acteurs du village uni, solidaire et accueillant qui est le notre.

Réjouissons-nous, tous ensemble, d'une participation nettement au-dessus de la moyenne nationale, signe que la responsabilité et le devoir citoyen se portent bien à Urval et remercions tous ceux qui se sont engagés dans cette campagne.

Cette année l'installation de la nouvelle équipe municipale a été troublée par la situation sanitaire. Elle a été précédée d'une période de transition durant laquelle le nouveau conseil n'était pas en mesure d'agir pleinement. Et Roland Kupcic a été maintenu dans sa fonction de maire deux mois supplémentaires.

Période difficile aussi car la situation sanitaire et les mesures l'accompagnant ont été de nature à générer des inquiétudes bien naturelles et des approches différentes.

Cependant Urval a répondu présent à travers différentes initiatives pour venir en aide aux plus touchés que ce soit par la mise en place de plateaux repas, la confection et la

distribution de masques, la distribution de paniers fermiers permettant aux producteurs locaux une vente devenue presque impossible et aux administrés de limiter les déplacements pour se ravitailler.

Merci à tous ceux qui ont contribué à cela.

La crise sanitaire est toujours là et pour probablement encore quelques temps.

Nous devons être très vigilants car nous avons dans notre village, nos familles et nos proches des personnes qui ne supporteraient pas d'être atteints par ce virus.

Mais nous savons aussi que le repli et l'arrêt de toute activité sociale, conviviale, professionnelle, etc. n'est ni possible ni souhaitable.

La mairie soutient toutes les initiatives pour faciliter ces activités dans le respect des gestes barrières, des recommandations de l'Etat et aussi en faisant appel à notre bon sens qui saura s'adapter à la situation de notre village.

Malgré ces difficultés la vie municipale et simplement la vie ne se sont pas arrêtées.

Le Veilleurs d'Urval a maintenu son activité en s'adaptant à l'évolution de la situation.

Les panier d'Urval ont maintenu la distribution des paniers fermiers et ont organisé un marché de producteurs locaux et un marché gourmand avec la participation de deux jeunes et talentueux musiciens *Silver et Robin*.





Le comité des fêtes a organisé un beau spectacle de danse contemporaine dans un cadre privilégié.



La commune, en association avec *Le Fournil d'Urval*, *les paniers d'Urval* et Thierry Laigle du *comité des fêtes* a proposé la traditionnelle cuisson dans le four Banal, la visite de l'église, du presbytère et du four banal. Une nouvelle occasion pour les Urvalais, malgré les gestes barrières de se retrouver au cœur du village et autour de son four pour partager un moment de convivialité.



Le mariage de Maxence Lietard et Clémence Waymel a été célébré pour la première fois dans la salle des fêtes et la naissance de Siméon Berthier sont venus réjouir ces dernières semaines. Nous leurs adressons tout nos vœux de bonheur.

Je vous propose, de vous faire part des principaux événements survenus ces derniers mois (les comptes rendus complets des conseils municipaux seront consultables sur le site Internet de la mairie : www.urval.fr ou en mairie pendant les horaires d'ouverture ou encore sur simple demande.

Les élus aux élections municipales 2020 à Urval

Bruno MARES
Sébastien LANDEMAINE
Eloi COMPOINT
Olivier NOE
Franck LAVELLE
Sophie ANSELMET LOUSTAL
Martine REDHEUIL VIDAL
Anne ROUGIER
Véronique ROBERT
Mélissandre BARTHELEMI
Luc FRANÇOIS

élections adjoints, indemnités





ELECTION DU MAIRE :

Premier tour du scrutin :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. Eloi COMPOINT : 10 voix

M. Sébastien LANDEMAINE : 1 voix

M. Eloi COMPOINT a obtenu la majorité absolue et a été proclamé maire.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Le Maire rappelle que la création du nombre des postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L 2122-2 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum des 3 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, la création de 3 postes d'Adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS :

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal,

Election du 1^{er} adjoint :

- Résultat du 1^{er} tour :
 - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 11
 - Majorité absolue : 6

INDIQUER LE NOM (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
LANDEMAINE Sébastien	11 (onze)

M. LANDEMAINE Sébastien a obtenu la majorité et a été proclamé 1^{er} Adjoint.

Election du 2^{ème} adjoint :

- Résultat du 1^{er} tour :

- a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

INDIQUER LE NOM (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
ANSELMET Sophie	8 (huit)
ROBERT Véronique	3 (trois)

Mme ANSELMET Sophie a obtenu la majorité et a été proclamée 2^{ième} Adjoint.

Election du 3^{ième} adjoint :

- Résultat du 1^{er} tour :
 - a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - b- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
 - Nombre de suffrage déclarés blanc par le bureau (art. L65 du code électoral) : 1
 - Nombre de suffrages exprimés : 10

- Majorité absolue : 6

INDIQUER LE NOM (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
LAVELLE Franck	10 (dix)

M. LAVELLE Franck a obtenu la majorité et a été proclamé 3^{ième} Adjoint.

INDEMNITES DES ELUS :

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : (à l'unanimité : par 11 voix pour et 0 voix contre)

- d'adopter la proposition du Maire,

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité (maximale) du maire 25,5% de l'indice brut 3889,40 et du produit de 9,9% de l'indice brut 3889,40 pour le 1^{er} et 2^e adjoint.

KUPCIC Roland, Maire sortant et LANDEMAINE Sébastien, adjoint sortant, sont payés jusqu'au 30 mai 2020.

A compter du 1^{er} juin 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 25,5 % de l'indice 3889,40 ;

1^{er} adjoint : 9,9 % de l'indice brut 3889,40 ;

2^{ème} adjoint : 9,9 % de l'indice brut 3889,40 ;

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de

la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante :

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT	POURCENTAGE INDICE 3889.40
Maire	M. COMPOINT Eloi	991,80 €	25,5 %
1 ^{er} adjoint	M.LANDEMAINE Sébastien	385,05 €	9,9 %
2 ^{ème} adjoint	Mme ANSELMET Sophie	385,05 €	9,9 %
Total mensuel		1761,90 €	

DELEGUES ET SUPPLEANTS SYNDICAT DES ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE 24) :

PROCLAME élus comme délégués de la commune d'URVAL au sein Syndicat des Energies de la Dordogne :

- M. COMPOINT Eloi, délégué titulaire n°1
- Mme VIDAL Martine, déléguée titulaire n°2
- M. NOE Olivier, délégué suppléant n°1
- Mme ANSELMET Sophie, déléguée suppléant n°2

DELEGUES ET SUPPLEANTS SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE (SMDE)

PROCLAME élus comme délégués de la commune de URVAL au sein du

- M. COMPOINT Eloi, délégué titulaire n°1
- Mme ROUGIER Anne, déléguée titulaire n°2
- M. MARES Bruno, délégué suppléant n°1
- M. LAVELLE Franck, délégué suppléant n°2

-La commission Internet/site Internet est reconduite. Président : Eloi Compoint. Membre :

SUBVENTION AU PERMIS DE CONDUIRE :

Considérant que l'obtention du permis de conduire automobile nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans.

Vu le budget communal, sur rapport de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

D'approuver les modalités financières d'attribution de la subvention au permis de conduire automobile versée directement à toutes les personnes domiciliées dans la commune, sur une présentation d'une facture acquittée de l'auto école.

De fixer le montant de cette subvention à 300 euros

D'approuver l'attribution d'une subvention au permis de conduire automobile aux personnes suivantes :

- tous les personnes domiciliées sur la commune en âge de passer le permis de conduire automobile, en contrepartie il sera demandé aux candidats de participer à des activités d'intérêts collectifs.

Que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours à l'article 6714 dépenses de fonctionnement.

Cette mesure fera l'objet d'une délibération annuelle.

SUBVENTION ETUDES SUPERIEURES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les personnes domiciliées sur la commune effectuant une formation professionnelle ou des études supérieures peuvent bénéficier d'une subvention non renouvelable de la commune pour un montant de 300 €.

L'étudiant devra fournir un justificatif de scolarité pour études supérieures ou formation professionnelle.

En contrepartie, il sera demandé aux étudiants de participer à des activités d'intérêts collectifs.

Cette mesure fera l'objet d'une délibération annuelle.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le budget primitif 2020 de la commune est présenté comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 65 350 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 65 350 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 298 518,28 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 298 518,28 €

DESIGNATION DES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise, en son paragraphes 3, que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Le conseil municipal nouvellement élus décide de procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts directs pour la commune d'Urval.

Le Président de la commission est COMPOINT Eloi, le Maire,

COMMISSAIRES TITULAIRES

FRANÇOIS Luc, La Pelinque 24480 URVAL

MARES Bruno, Les Levades 24480 URVAL

ANSELMET Sophie, La Salvagie 24480 URVAL

LAVELLE Franck, La Pelinque 24480 URVAL

LIETAR Nathalie, Les Grezes 24480 URVAL

VERSPIEREN hélène, Le Bourg 24480 URVAL

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

LANDEMAINE Sébastien, La Pujade 24480 URVAL

QUINTOIS Jean-Noël, Les levades 24480 URVAL

LEPERS Jean-Baptiste, La Pelinque 24480 URVAL

PEDRO RESENDE Magali, Les levades 24480 URVAL

ROBLIN Chloé, Maisonneuve 24480 URVAL

STENNE Mathilde, La Ferrière 24480 URVAL

PLAQUE ANCIEN COMBATTANT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de plaque commémorative au nom de M. de Commarque Gérard, ancien résistant de la commune d'Urval.

Sur cette plaque sera indiquée :

« Plaque représentant Gérard marquis de COMMARQUE, Maire d'Urval 1931 à 1944, déporté pour faits de Résistance, Mort au camp nazi de Buchenwald : le 16 février 1944 à l'âge de 40 ans.

La commune reconnaissante à son bienfaiteur »

Cette plaque coûte 300 € et sera inscrite en immobilisation au compte 2188.

Le conseil municipal approuve à 10 voix et 1 abstention le projet de plaque commémorative au nom de M. de Commarque Gérard, ancien résistant de la commune d'Urval.

QUESTIONS DIVERSES

-La salle des fêtes présente quelques fissures aux angles des portes elles semblent évoluer négativement. Lors des dernières pluies de printemps, il a été constaté une infiltration d'eau. Le Maire prendra contact avec l'architecte et l'entreprise Guy pour étudier les suites à donner à ces désordres.

-Une étude sera entreprise concernant l'assurance des bâtiments municipaux.

-SMD3, MISE EN PLACE OUVERTURE BACS

En prévision des problèmes liés aux nouvelles modalités d'ouverture des bornes sur la plateforme des déchets, la mairie a fait établir un devis pour une éventuelle surveillance par vidéo auquel elle ne donnera pas suite étant donné le coût de l'installation.

Comme nous le redoutions cette mise en place s'est révélée catastrophique dans toutes les communes concernées. Depuis la mairie nous avons passé de nombreux appels à l'antenne dont nous dépendons mais elle était largement débordée. Il est important de rappeler que l'objectif de réductions des déchets est parfaitement louable et que la commune approuve cette direction mais nous déplorons que les solutions mises en place sans concertation préalable et manifestement sans études sérieuses en amont aboutissent à un tel résultat. Nous nous joindrons aux démarches collectives entreprises pour exiger la mise en place d'un service satisfaisant.

-SECURITES INCENDIE

Suite à la réunion de la commission de sécurité du mois de juillet et malgré un avis favorable, il résulte que les réserves d'eau incendie sont très insuffisantes par rapport aux normes en vigueur pour un Etablissement Recevant du Public. La municipalité doit dans les prochains mois étudier la façon d'y remédier.

-PRESBYTERE

La mairie a reçu le préavis de fin de bail des locataires du Presbytère pour un départ au 30 septembre 2020. Une annonce a été mise en ligne pour chercher de nouveaux locataires en maintenant les conditions actuelles.

De nouveaux locataires s'installeront au début du mois d'octobre dans ces mêmes

conditions.

Merci à Thierry LAIGLE et Arnaud CARTON d'avoir pris soin de cette belle demeure et d'avoir animée le cœur du village par leur présence depuis de nombreuses années. Ils offrent au presbytère le heurtoir de la porte principale qui leur appartenait. Nous leur en sommes reconnaissants.

-INTERNET/TELEPHONIE

L'antenne gsm située à la Bleynie-Haute sera remplacée par une antenne 4G prochainement.

Un courrier a été envoyé et transmis au département, à Périgord Numérique et à la préfecture.

Dans un premier temps, des mesures seront réalisées afin de déterminer plus précisément la qualité des différents réseaux puis des solutions nous seront proposées.

- PERSONNES VULNERABLES

Sur demande de la préfecture une liste des personnes vulnérables doit être établie. Toutes personnes de moins de 65 ans souhaitant y figurer sont invitées à se signaler en mairie.

-CEREMONIES

Etant donné la situation sanitaire le conseil municipal décide de reporter les cérémonies (mai, inauguration, etc.) au printemps 2021.